Loi de Héring

L'évolution favorable des maladies se fait:

- De l'intérieur vers l'extérieur
- Du haut vers le bas
- S. Psychique vers S. physique

Par le retour d'anciens symptômes

- **La loi de Héring est un principe fondamental en prescription homéopathique.**
- En effet, pour suivre l'évolution d'une thérapeutique homéopathique et valider que les remèdes choisis sont bénéfiques, ***les symptômes doivent évoluer de haut en bas, de l'intérieur vers l'extérieur (asthme, eczéma), des plus récents aux plus anciens et du psychique vers le physique.***
- Par exemple, si l'on traite un eczéma et qu'une dépression ou un asthme apparaît, on peut considérer que le sujet s'est aggravé et que le remède choisi n'a rien fait ou peut être même a aggravé l'individu. A l'inverse, si un adulte, eczémateux dans son enfance, guérit un asthme grâce à l'homéopathie et développe ensuite un eczéma, on peut alors considérer que le sujet s'est amélioré.
- De même, en aiguë, si All. Cepa arrête un écoulement nasal aqueux, excoriant, abondant et que le patient développe une sinusite frontale aiguë, il s'agit d'une aggravation par ***suppression de symptôme*** et non solution d'une maladie : le remède choisi n'est sûrement pas le bon, sans doute que Kalium Iod. aurait été plus adapté.

Pour valider une guérison ou une amélioration d'un patient il faut absolument que la loi de Héring soit respectée.

- En cas de remède adapté tous les symptômes psychiques et physiques vont s'améliorer progressivement et durablement. A ce moment là, ne pas répéter le remède tant que l'amélioration se poursuit.

- En cas d'amélioration temporaire, répéter le remède en montant la dilution et vérifier si les symptômes s'amenuisent. En cas d'aggravation, en tout début de traitement des signes physiques, répéter le remède en montant la dilution avant d'antidoter ou de changer de remède si les symptômes désagréables persistent.

- **Paragraphe 256 :**

- « D'autre part si le malade mentionne quelques symptômes ou manifestations pathologiques d'une certaine importance développés depuis peu – indices que le médicament n'était pas parfaitement homéopathique – il aura beau avoir l'amabilité de dire, malgré cela, qu'il se trouve amélioré, le médecin, loin de l'en croire, doit au contraire considérer son état comme plus grave qu'auparavant. Il aura lieu bientôt de s'en convaincre par ses propres yeux ».

- En effet, s'il existe une *aggravation avec apparition de nouveaux symptômes n'ayant aucun rapport avec la maladie à guérir*, considérer aussi que le remède n'est pas le bon, sauf s'il s'agit d'une maladie ancienne moins grave qui apparaît : par exemple, un adulte guérit un asthme et il apparaît des plaques d'eczéma qu'il avait eu enfant.